

Campagne d'emplois 2024 – Additif n° 2

Le conseil d'administration

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite « loi LRU » ;

Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;

Vu la délibération n°2023-075 du conseil d'administration en date du 07/11/2023 approuvant la campagne d'emplois 2024 ;

Vu la délibération n°2024-012 du conseil d'administration en date du 06/02/2024 approuvant l'additif n°1 à la campagne d'emplois 2024 ;

Vu l'avis favorable unanime émis par le Comité Social d'Administration au cours de sa séance du 15 avril 2024 (délibération 2023-24_CSA_21) ;

Le poste « Ingénieur d'études - Coordinateur entrepreneuriat PEPITE » est issu de moyens de l'ex Université Bretagne Loire (UBL).

Depuis la disparition de l'entité, l'agent exerce ainsi ses missions auprès des différents établissements au titre de l'AUB.

La gestion du poste a quant à elle été confiée à l'UBS qui souhaite aujourd'hui proposer une cédésation à cet agent.

Le Directoire de l'AUB a préalablement été consulté.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'additif n° 2 à la campagne d'emplois 2024 tel que présenté dans le tableau annexé.

Document en annexe :

- Campagne d'emplois 2024 – Additif n°2 - Tableau

Décompte des votes :	<i>Suffrages exprimés :</i>	20
<i>Membres en exercice :</i>	29	<i>Pour :</i> 20
<i>Membres présents :</i>	17	<i>Contre :</i> 0
<i>Membres représentés :</i>	5	<i>Abstentions :</i> 2

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 28 mai 2024

